

TOUS EN PISTE POUR BRUXELLES !**APPEL A PROJETS****2017 – Région de Bruxelles-Capitale****Cadre et objectifs**

Le Gouvernement francophone bruxellois entend défendre une politique de proximité et de soutien aux initiatives émergentes qui privilégient cohésion sociale et diversité culturelle. Une culture qui ne sépare pas, mais qui réunit, en s'enracinant avec force dans l'espace public et social, auquel elle insuffle vie. Proximité, participation, diversité, partage, émancipation sont les mots-clés structurant la politique culturelle francophone bruxelloise. C'est animé de ces valeurs que le Gouvernement francophone bruxellois désire soutenir et promouvoir le développement du Cirque en région bruxelloise.

Tout comme le premier appel à projets qui a eu lieu en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel 2016, le présent appel à projets vise un renforcement des différentes politiques circassiennes existantes, en permettant le déploiement de nombreux projets originaux et innovants de mai à décembre 2017.

Plusieurs axes ont été définis afin de permettre une diversité dans les projets et encourager de nouvelles pistes. C'est une occasion de faire valoir la créativité et la richesse offertes par le monde du cirque mais aussi par celui du monde associatif et des professionnels des arts vivants en opposition à des représentations formatées pour l'événementiel.

Les partenariats entre les différents opérateurs seront encouragés y compris des partenariats avec des écoles ou ateliers (de Cirque ou transdisciplinaires), des artistes et/ou des compagnies locales.

Ces projets totalement originaux se dérouleront au sein de l'espace public ou en intérieur, ceux-ci prendront la forme de spectacles ainsi que d'activités mixant tous les publics bruxellois, en ce compris les plus fragilisés, dans une optique d'inclusion et de promotion de la diversité par la culture. Ces projets pourront avoir lieu isolément, ou s'intégrer à des événements publics culturels ou non, initiés ou soutenus par la COCOF.

Un montant total de 110.000 euros est dédié à cet appel à projets.

Tout projet introduit dans le cadre de cet appel pourra obtenir un montant oscillant entre 5.000 euros et 20.000 euros.

L'appel à projets se structure autour 4 axes distincts

Axe 1 : Détournements urbains

Objectif :

Si le Gouvernement francophone bruxellois encourage une introduction massive de la culture au sein des institutions publiques, il veille également à déployer la culture dans l'espace public, afin de la rendre pleinement accessible à tout un chacun. En effet, l'espace urbain est foulé quotidiennement par des populations très variées tant sur le plan social, culturel que générationnel et en fait donc un lieu riche d'expérimentations et de rencontres. A la fois porteuse d'une richesse historique et patrimoniale, en particulier grâce à son architecture, la ville constitue un terreau particulièrement propice à l'expression et à la production culturelle.

C'est donc à l'interface entre cet espace public et ces différentes populations que naîtra le projet circassien dont question. Il doit faire le lien entre la création circassienne, le « grand » public bruxellois et l'espace urbain dans le but d'offrir à un public le plus large et le plus varié possible, l'accès et le goût à la culture, et ce dans un esprit créatif et festif.

Il s'agit donc de soutenir la création d'un/de projet(s) qui intégrera (ont) dans sa/leur conception « Patrimoine urbain et Cirque ». Trop souvent, les créations circassiennes pour l'espace public n'utilisent pas véritablement les décors proposés par les sites urbains où ils s'implantent, alors que ces éléments pourraient devenir des éléments scénographiques, voire même dramaturgiques, etc.

Opérateurs visés :

Opérateurs circassiens professionnels ou non : compagnies, collectifs d'artistes, écoles et ateliers ainsi que toutes associations actives dans l'intégration de l'art et de la culture dans l'espace urbain.

Budget: A titre indicatif, 27.500 € est dédié aux projets de l'axe 1.

Axe 2 : En piste les quartiers

Objectif :

Le Gouvernement francophone bruxellois souhaite développer son projet culturel pour Bruxelles dans un esprit de dialogue et de concertation avec ses habitants. La proximité de son réseau associatif qui œuvre activement sur le terrain permet de toucher et de sensibiliser un très large public à la culture et à la connaissance des arts.

C'est donc à l'interface entre les associations (formelles ou informelles, culturelles ou non) des quartiers et des communes et de la rencontre avec les arts circassiens que naîtra le projet dont question. Ce projet encouragera la participation active des associations tant dans une recherche d'interdisciplinarité que dans une connaissance mutuelle des bruxellois entre eux, et des associations entre elles.

Il s'agit de soutenir la création d'un/de projet(s) participatif(s), à l'image de ce qui se pratique à travers l'organisation des « Bal Moderne » ou des « Flash Mob », incluant une participation publique massive, mise en relation autour de chaque rendez-vous.

Le projet doit être écrit/coécrit/porté par un artiste ou collectif d'artistes à la pratique circassienne affirmée.

Il doit inclure un travail collaboratif avec les lieux/manifestations/événements qui accueilleront ce/ces projet(s).

Il doit prévoir un travail de médiation/information en amont des rendez-vous auprès des publics locaux, à travers les associations/groupes locaux.

Opérateurs visés : des **opérateurs circassiens professionnels** ainsi que toutes formes d'**associations ou groupes locaux** (formelles ou non, culturelles ou non) réunissant en son sein des habitants des 19 communes bruxelloises.

Budget: A titre indicatif, 27.500 € est dédié aux projets de l'axe 2.

Axe 3 : Jeune Cirque en Piste

Objectif :

Le Gouvernement francophone bruxellois mène une politique de soutien à la création et souhaite que son action encourage et serve de tremplin à la jeune création. Car les artistes, et le tissu associatif associé, sont les principaux moteurs de l'identité culturelle bruxelloise.

Il s'agit donc à travers ce projet de mettre en avant la créativité et la richesse des ateliers de cirque « amateurs » en invitant les opérateurs à se rencontrer et à partager leurs expériences pour au final créer ou débiter la création d'une œuvre originale. Encadrée par un professionnel des arts de la scène, cette expérience se veut aussi une exploration dans le monde de ceux qui ont décidé de franchir le pas entre une activité de loisir et une activité professionnelle et donc de consacrer leur vie à leur art.

Pratiquement, il s'agit de soutenir/encourager la création d'un/de spectacle(s) (fixe(s) ou déambulatoire(s)) regroupant des (jeunes et/ou moins jeunes) circassiens amateurs, issus de différentes écoles/ateliers Cirque de la Région bruxelloise.

Par cet axe, nous désirons encourager la rencontre de jeunes circassiens amateurs d'horizons, de quartiers, d'ateliers et de pratiques différentes et favoriser la collaboration entre des ateliers/écoles de cirque de la Région bruxelloise.

L'objectif de cet axe est aussi d'apporter à ce/ces projet(s) les moyens qui lui/leur permettra (ont) de concevoir un projet artistique solide, construit et encadré par une/des équipe(s) professionnelle(s) : metteur en scène, chorégraphe, scénographe, costumier (...) professionnels reconnus.

Opérateurs visés : Les **opérateurs circassiens amateurs** ainsi que les **metteurs en scène, chorégraphes, professionnels des arts de la scène** : collectifs, ateliers, écoles, conservatoires, etc.

Budget: A titre indicatif, 27.500 € est dédié aux projets de l'axe 3.

Axe 4 : Le Cirque de la Diversité

Objectif :

Pour que le Gouvernement francophone bruxellois puisse prétendre au rayonnement de la culture francophone au sein de la Région bruxelloise, et par-delà ses frontières, la pérennité, la créativité et la professionnalisation du secteur des arts circassiens doit être encouragée. A cet égard, le projet développé ici donnera une carte blanche à des compagnies professionnelles afin qu'elles puissent pleinement exprimer leur potentiel à travers la création et la diffusion d'une œuvre circassienne originale fixe et/ou déambulatoire.

La « diversité » à Bruxelles se lit au travers du prisme sociologique, économique, culturel et ethnique de sa population, mais aussi au travers d'un prisme géographique, stratégique et institutionnel. Capitale régionale, nationale et européenne, Bruxelles est à bien des égards une capitale culturelle et multiculturelle. Il s'agit donc de mettre en avant et de fêter la richesse offerte par cette diversité.

Il s'agit de soutenir la création d'un spectacle professionnel, original, fixe et/ou déambulatoire, dont le fil rouge ou le propos tournerait autour de la « diversité ».

Opérateurs visés : des opérateurs circassiens professionnels

Budget: A titre indicatif, 27.500 € est dédié aux projets de l'axe 4.

Événements autour desquels les projets pourraient se développer

Ces projets pourront avoir lieu isolément, ou s'intégrer à des événements publics culturels ou non (sans contrepartie pour les organisateurs de l'événement), initiés ou soutenus par la COCOF entre mai et décembre 2017. Ces événements pourraient être : le Festival Supermouche à Forest, la Fête de la Bande Dessinée à Bruxelles, le Dimanche sans voitures dans les 19 communes de la Région, Bruxelles-les-bains à Bruxelles, Nuit blanche à Bruxelles, la Fête de la Musique dans les 19 communes de la Région, les différents parcours d'artistes, Design september, etc.

Les projets pourraient également prendre place dans le cadre d'expositions en cours dans une institution bruxelloise.

Les candidats pourront également proposer des événements – sans toutefois avoir la garantie que ces propositions seront définitives.

En tout état de cause, un calendrier prévisionnel, reprenant le nombre de représentations/sorties publiques prévues, devra être intégré à la description du projet.

Calendrier prévisionnel

18 janvier 2017 : lancement de l'appel

6 février 2017 (10h00) : séance questions/réponses

15 mars 2017 : remise des projets

27 mars 2017 : jury de sélection

Procédure

1. Séance questions/réponses

Suite au lancement de l'appel à projets, et avant de remettre leurs propositions, les futurs candidats pourront poser des questions techniques, administratives ou encore liées aux objectifs à atteindre au lanceur de l'appel. Un PV de cette séance sera remis à toute personne en ayant fait la demande ; au plus tard le jour prévu pour la séance, soit le **6 février 2017 à 10h00** à la :

Commission communautaire française
Direction d'Administration des Affaires culturelles et du Tourisme
Appel à projets « Tous en piste pour Bruxelles ! »
Rue des Palais, 42 (2^{ème} étage)
1030 Bruxelles.

2. Remise des projets

Les projets seront à remettre pour le **15 mars 2017**.

3. Analyse administrative et tenue du jury

Avant de les soumettre au jury, l'Administration de la COCOF procédera à l'analyse de la recevabilité des dossiers remis à heure et à temps.

Le jury se tiendra le 27 mars 2017 et sera composé des membres suivants :

1°) Avec voix délibérative :

- La Directrice d'Administration en charge des Affaires culturelles et du Tourisme, qui assurera la Présidence ;
- 1 représentant du Cabinet de la Ministre en charge de la Culture ;
- 2 à 4 experts extérieurs

2°) Avec voix consultative :

- 2 membres du Service des affaires socio-culturelles

Ce jury sera encadré par un règlement d'ordre intérieur.

4. Approbation des projets retenus par le Collège de la COCOF.

Sur avis du jury, Madame La Ministre-Présidente proposera au Collège les projets retenus pour approbation.

Conditions de recevabilité

1°) Opérateurs

Par axe, le profil des opérateurs est clairement précisé ; il peut s'agir d'une personne morale et/ou d'une association de fait représentée par une personne physique. En cas de profil non compatible avec l'axe en question, la candidature sera d'emblée rejetée. Chaque opérateur doit comprendre en son sein, un partenaire ayant un ancrage bruxellois.

Chaque opérateur ne peut remettre qu'un projet par axe et ne peut collaborer à plusieurs projets au sein d'un même axe. Si un opérateur répond à plusieurs axes, il remet un dossier distinct pour chaque axe.

Le porteur de projet remplit le formulaire de candidature et reste la seule personne de référence responsable de l'ensemble de la candidature.

2°) Composition du dossier

Chaque dossier de candidature comprendra les documents suivants :

- le formulaire de candidature
- la note de motivation et présentation du projet **(1)**
- la note concernant la composition de l'équipe et des partenariats envisagés ainsi les annexes requises **(2) et (3)**
- le budget détaillé des activités prévues pour l'axe concerné **(4)**
- l'ensemble du dossier sur support informatique (la copie papier fera foi). Celui-ci peut être également envoyé à l'adresse mail suivante : tousenpistepourbxl@spfb.brussels ou joint au dossier de candidature.

Outre ces éléments obligatoires, le candidat peut faire figurer dans son dossier tout élément d'information supplémentaire pouvant contribuer à la compréhension du dossier.

A tout moment de la procédure, les candidats pourront être invités à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés.

[1] Une note expliquant ses motivations à présenter sa candidature en faisant valoir comment l'équipe entend mettre en œuvre son savoir-faire compte tenu des objectifs définis par l'axe en question et les contraintes et les enjeux en fonction des sites sélectionnés. Dans la seconde moitié du texte, le candidat développera plus précisément son projet en le situant sur un lieu à choisir parmi ceux évoqués dans la présentation de l'axe (une page A4, maximum 4000 signes espaces compris).

[2] Une note où le porteur de projet expliquera, le cas échéant, comment il a composé son équipe, pourquoi il envisage de travailler avec ces partenaires et en quoi ils ont une vision commune des enjeux liés à l'axe choisi (une page A4, maximum 4.000 signes espaces compris)

[3] Une liste reprenant chaque partenaire, définissant son rôle dans le projet et ses qualifications (CV s'il s'agit d'une personne physique, rapport d'activité s'il s'agit d'une personne morale, etc.). Un acte d'engagement de chaque partenaire sera joint à liste.

[4] Suivant le canevas fourni, le budget prévisionnel des activités présentées. Le budget reprendra l'ensemble des frais, tout compris, de la création à la diffusion, des rémunérations aux impératifs techniques. Il est à noter que la part dédiée à l'artistique doit être prépondérante par rapport à l'ensemble des frais exposés. Il comprendra également un échéancier des différentes activités tant dans la préparation que dans la réalisation de l'événement même.

Outre les moyens demandés à la Cocof dans le cadre de l'opération « Tous en Piste pour Bruxelles », le budget détaillera les autres financements prévus (fonds propres, recettes d'activités, subsides d'autres pouvoirs publics, etc.).

Le formulaire de candidature ainsi que l'ensemble des annexes sont consultables sur le site de la Commission communautaire française. www.spfb.brussels, rubrique « appels à projets » ou sur simple demande à l'adresse suivante : tousenpistepourbxl@spfb.brussels

3°) Introduction du dossier

Le dossier complet sera remis à l'Administration pour le 15 mars 2017 au plus tard par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Commission communautaire française
Direction d'Administration des Affaires culturelles et du Tourisme
Appel à projets « Tous en piste pour Bruxelles ! »
Rue des Palais, 42 (2^{ème} étage)
1030 Bruxelles**

4°) Période de réalisation du projet

Le projet doit se dérouler entre mai et décembre 2017.

Critères de sélection

Tous les critères ont le même poids.

[1] Le projet présenté doit être en priorité un **projet neuf**, il ne doit pas avoir été présenté, ni avoir été joué ; il s'agit donc d'un projet innovant;

[2] Le projet doit faire **le lien avec les objectifs du Plan Culturel pour Bruxelles**; c'est-à-dire favorisant la participation du plus grand nombre à la vie culturelle et artistique, la promotion de la diversité, la promotion du dialogue interculturel et luttant contre le discours de haine.

[3] La **qualité artistique** du projet présenté ;

[4] La **faisabilité** financière, technique et opérationnelle du projet ;

[5] La **transversalité** des compétences et des partenaires.

Obligations diverses

Le candidat respecte toutes les obligations qui lui incombent en application des législations régissant son activité, notamment l'ensemble de la législation sociale, fiscale ainsi que la législation relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

De par leur candidature, les participants autorisent la Commission Communautaire française, dans le cadre exclusif de la sélection des projets, à diffuser aux membres du jury le contenu de leur dossier par toute technique et sur tout support.

Calcul et paiement du subsidy

Une enveloppe d'un montant maximum est affectée au financement de chacun des axes.

L'utilisation de la subvention devra être justifiée conformément au chapitre V de la loi du 16 mai 2003 et du décret du Collège de la COCOF du 24 avril 2014 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communes et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes.

Pour tous les projets d'un axe approuvé et après la signature de l'arrêté ministériel, l'administration effectue le paiement d'un premier forfait de 80 % du montant, au plus tard deux mois après la signature de l'arrêté ministériel. Le solde étant versé lors de la fourniture des pièces justificatives.

Décompte et justification par les bénéficiaires

La justification de l'affectation des moyens par les bénéficiaires se fait au moyen d'un rapport sous forme de formulaire-type comprenant :

- un rapport sur l'initiative, expliquant la manière dont le projet a été réalisé et dont les conditions générales et spécifiques susmentionnées sont remplies ;
- une déclaration sur l'honneur dans laquelle le bénéficiaire de la subvention déclare que les conditions générales et spécifiques susmentionnées sont remplies et qu'il peut être satisfait à une justification financière au moyen d'un compte de résultat et des pièces justificatives nécessaires (celles-ci ne doivent pas être envoyées, mais peuvent être consultées jusque 10 ans après la finalisation du projet).

Le rapport et la déclaration sur l'honneur sont envoyés par les bénéficiaires à l'Administration dans les 2 mois de la finalisation du projet.

S'il s'avère que ces pièces justificatives n'ont pas été transmises à temps ou que les conditions générales et spécifiques susvisées ne sont pas remplies, le premier versement sera intégralement réclamé.

Des différends éventuels relèvent de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

Mention du soutien et promotion

Chaque bénéficiaire doit reprendre le logo « Francophones Bruxelles » de la Commission communautaire française sur tous les supports d'information et les canaux externes de communication les plus importants, tout en mentionnant que le projet est réalisé dans le cadre du Plan Culturel pour Bruxelles.

Informations/contacts

tousenpistepourbxl@spfb.brussels